



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Alexandre BLANDIN à M. Yannis BONNET
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Exercice 2024 - Décision modificative n° 4
--

Cette décision modificative porte sur le Budget **Général**, le Budget **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, le Budget **Prévention Collecte et Traitement des Déchets** et le Budget **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**.

BUDGET GÉNÉRAL

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

- **Inscriptions budgétaires en dépenses et recettes de Fonctionnement :**

Dépenses :

Inscrire le versement d'une subvention exceptionnelle au budget SPANC (21 000 €). Ce montant est provisoire et sera versé en fonction du solde de clôture du budget SPANC.

Prévoir le versement d'une cotisation de partenariat avec Nevers Agglomération à la suite de la signature d'une convention (6 000 €)

Réduire les inscriptions pour la facturation de repas fabriqués par le collège dans le cadre de la convention tripartite (- 8 000 €), les frais d'études (5 000 €) et, l'entretien des bassins de rétention d'eau (- 14 000 €).

Compléter les crédits ouverts pour les prestations de service de Aqua 58 à la piscine de Cosne pour le remplacement des MNS (14 200 €)

Recettes :

Régulariser les inscriptions pour les subventions CAF de la Petite enfance

- **Inscriptions budgétaires en Investissement :**

En recette, il s'agit de constater le versement d'une subvention pour la crèche (3 000 €).

En dépense, elle prévoit des crédits pour l'achat de 20 actions pour l'abattoir (3 000 €).

Le tableau des cotisations est joint à la délibération.

BUDGET SPANC

Il s'agit de régulariser les inscriptions pour les prestations facturées aux usagers (- 21 000 €), et constater le versement d'une subvention exceptionnelle (21 000 €).

Et, de transférer des crédits entre imputation comptable pour inscrire une provision pour risques concernant un litige.

BUDGET PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En fonctionnement, elle complète les inscriptions pour les prestations de services de la déchetterie (103 000 €), et les soutiens pour les rachats de matières (90 000 €). Elle constate également des pénalités de retard facturées aux titulaires du marché pour l'acquisition des BOM (13 000 €).

En investissement, il s'agit de transférer des crédits de paiement entre opérations (116 000 €).

Le tableau des APCP est joint à la délibération.

BUDGET GÉMAPI

Elle complète les inscriptions budgétaires pour les amortissements des frais d'études (3 750 €).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 10
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 058-200067916-20241210-2024_10_12_06-DE

